

Adresse de la société républicaine de Pradelles (Haute-Loire) qui se félicite du gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Pradelles (Haute-Loire) qui se félicite du gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 273-274;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36013_t2_0273_0000_22

Fichier pdf généré le 15/05/2023



Persée (BY:) (\$) = Creative

s'élèvera la liquidation de l'office d'huissier, dont le titre est depuis long-temps entre les mains des commissaires liquidateurs. Cet exemple a été suivi de plusieurs offrandes, en bas, souliers et chemises, faites par divers membres de cette société, au sein de laquelle une souscription, pour armer et équiper un cavalier, a été aussitôt remplie que proposée (1).

Mention honorable (2), renvoyé au comité de liquidation.

13

La société populaire d'Ax (3) s'exprime ainsi, dans son adresse du 9 nivôse, à la Convention : «Et nous aussi nous sommes de vrais montagnards; et nous aussi nous voulons la liberté, l'égalité, la République une et indivisble, ou la mort. Simples comme les montagnes que nous habitons, nous ne savons ni discourir, ni flagorner: nous vous offrons un cavalier jacobin, éguipé aux frais des sans-culottes. Heureux si la patrie daigne sourire à notre offrande, et ne pas nous oublier parmi les soutiens les plus dévoués à la chose publique! » (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5),

renvoyé au ministre de la guerre.

14.

Le conseil-général de la commune et la société populaire de Penne (6), prient la Convention de rester ferme à son poste, de faire exécuter ses lois révolutionnaires, jusqu'à ce que les Pygmées coalisés contre elle soient rentrés dans le néant. Les principaux objets qui forment leurs dons patriotiques, sont 250 paires de bas, 76 chemises, 25 liv. 10 s. en numéraire, une once 2 gros 12 grains d'or; 7 marcs 5 onces d'argenterie, et deux marcs une once de galons d'or.

Ils annoncent qu'incessamment ils vont faire partir pour l'armée un cavalier monté et équipé (7).

Mention honorable (8), renvoyé au ministre de la guerre.

15

L'agent national près le district d'Issoudun, dans sa lettre du 19 nivôse, annonce à la Convention, que la commune d'Issoudun célébra décadi dernier la fête décrétée à l'occasion de la reprise de Toulon sur les Anglais; que la société populaire et les autorités constituées feront décadi prochain l'inauguration des bustes des martyrs de la patrie, Marat et Lepelletier;

P.V., XXIX, 210.
 Bⁱⁿ, 24 niv.
 Ax-les-Thermes.

(3) Ax-les-Thermes.
(4) P.V., XXIX, 210. Mention dans J. Sablier, n° 1075; J. Fr., n° 477 (Arles pour Ax).
(5) Bin, 24 niv.
(6) Ou Pesmes.
(7) P.V., XXIX, 210. Mention dans M.U., XXXV, 397; C. Eg., p. 106; J. Sablier, n° 1075.
(8) Rien au Bin.

que tous les vœux se réunissent pour que la célèbre Montagne reste à son poste jusqu'à la paix (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Issoudun, 19 niv. II. Au présid. de la Conv.] (3)

« Il est de notre devoir, Citoyen, de t'annoncer que le décadi dernier, s'est célébré en cette commune la fête nationale décrétée en raison de la reprise de Toulon, sur les lâches Anglais, que les grandes victoires que nous avons remportées sur nos ennemis ont donné lieu à des chants d'allégresse et à des cris mille fois répétés, Vive la République, vive la Montagne, que le décadi prochain, la société populaire et les autorités constituées doivent procéder à l'inauguration des bustes de ces grands hommes morts pour notre liberté, les Brutus, Marat et Le Peletier et qu'enfin tous les vœux se réunissent pour que cette célèbre Montagne qui a si bien sçu déjouer tous les projets liberticides et reconnaître tous les conspirateurs; reste à son poste jusqu'à la paix.»

PINEAU.

16

Le commissaire national près le tribunal du district de Carouge, annonce à la Convention, que désirant faire disparoître tout ce qui pourroit retracer le souvenir du royalisme, le tribunal a arrêté que ses membres ne porteroient à l'avenir, pour costume, que la médaille suspendue au ruban tricolore et le bonnet de la liberté (4).

Insertion au bulletin (5), renvoyé au comité de législation.

17

La société républicaine de Pradelles, district du Puy, département de la Haute-Loire, réunie au conseil général de la commune, s'exprime en ce sens, dans une adresse à la Convention:

Aujourd'hui que le grand échafaudage de la superstition vient de crouler, nous avons élevé sur ses débris une montagne où seront assises la liberté et l'égalité. Par vos grandes mesures, citoyens législateurs, vous avez sauvé la République; l'organisation du gouvernement révolutionnaire sera l'arche contre laquelle seront brisés les efforts combinés de nos ennemis. Les colifichets de la superstition ne nous étant plus nécessaires, nous les adressons à votre collègue Reynaud, pour être déposés au trésor national (6)

Mention honorable (7).

⁽¹⁾ P.V., XXIX, 211. Mention dans J. Sablier,

⁽¹⁾ P.V., XAIA, 211.

o 1075.
(2) Bⁱⁿ, 24 niv.
(3) C 288, pl. 886, p. 44.
(4) P.V., XXIX, 211. Mention dans J. Sablier,
(5) Bⁱⁿ, 25 niv. (2° suppl^t).
(6) P.V., XXIX, 211. Mention dans J. Sablier,
(1075) nº 1075. (7) Bⁱⁿ, 24 niv.

[Pradelles, s.d.] (1)

« Aux Représentants du Peuple Français, La République françoise devoit donner à l'univers l'exemple de ne plus se courber devant les idoles de la superstition. L'ignorance les plaça dans le ciel, les prêtres et les tyrans nous forcèrent de les adorer ou de périr dans les supplices.

Aujourd'hui ce grand échafaudage vient de crouler. Les sans-culottes de Pradelles, parmi les débris encore fumants y ont élevé une montagne sur laquelle seront assis (es) la Liberté et l'Egalité.

Cette scène, Législateurs, a été prolongée par des cris de Vive la République, Vive la Montagne. Les spectateurs nombreux ayant été électrisés par l'enthousiasme qui régnoit dans l'assemblée se sont réunis à elle pour vous exprimer leurs vœux; Vous vous êtes montrés dignes de la confiance d'un grand peuple, lorsque n'écoutant que votre courage, vous avez terrassé l'hydre du marais et fait subir au tyran et à l'infernale autrichienne la peine due à leurs crimes. Les grandes mesures qui en ont été la suite, ont préservé la République. Vous venez d'en donner le complément par l'organisation du gouvernement révolutionnaire. Ce sera l'arche contre laquelle viendront se briser les efforts combinés des tyrans de l'Europe, Continuez, Représentants, cette énergie révolutionnaire jusqu'à ce que les peuples éclairés par le flambeau de la Raison renoncent à l'esclavage.

Tous les colifichets superstitieux ne vous étant plus nécessaires, nous les adressons au citoyen Reynaud votre digne collègue pour les faire arriver au Trésor national; ils consistent en une grande croix plaquée sur bois, une lampe, un encensoir brisé, deux calices deux ciboires et deux soi-disant soleils. Puisse ce foible tribut au triomphe de la Raison être général chez tous les peuples. »

IMBERT (maire), J. Deidier (off. mun.), Ferres (procureur de la comm.), M. Saseales (off. mun.), ROUX (off. mun.), CHAMPALBERE, SAEZ et FOURNET, TOURNAYRES, HUGON (off. mun.), IMBERT (notable), CHALONNAL, LAIZ (présid. de la Sté), BONEZY fils (secrét.-greffier), MAY, (secrét.-greffier).

18

Les sociétés populaires et les communes du district du Dorat, réunies à la société populaire et commune du Dorat, annoncent à la Convention, qu'elles ont célébré, le 19 nivôse, la fête nationale décrétée à l'occasion de la reprise de l'infâme Toulon; les détails de cette fête sont insérés dans leur adresse (2)

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

19

Les administrateurs du département du Calvados annoncent la célébration de la même

fête. Les sociétés populaires, les autorités constituées y ont assisté. Les droits de l'homme, gravés sur une pierre de la ci-devant Bastille, y ont été portés en triomphe, aux cris répétés de vive la République! vive la Montagne! (1). Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Caen, 11 niv. II] (3)

« Citoyens Représentans,

La fête civique recommandée par le décret de la Convention et relative à la prise de Toulon a été célébrée hier avec tous les transports de la joie la plus vive; les corps administratifs et en général les autorités constituées tant civiles que militaires se sont réunies pour célébrer un si beau jour. On voyoit la satisfaction empreinte sur tous les visages. Le Directoire du département crut devoir rendre cette fête encore plus auguste en présentant à l'hommage public, les Droits de l'homme encadrés dans une pierre de la Bastille, qui lui a été adressée par le patriote Palloy. Cette charte immortelle digne de l'admiration des siècles a été portée en triomphe ornée d'une draperie tricolore, de guirlandes, de rubans et de fleurs, dans toutes les rues de la ville, les citoyens se pressoient autour de ce monument de la sagesse humaine; ils ne pouvoient contenir le plaisir qu'ils avoient d'y voir les bases de leur bonheur et les cris répétés de Vive la République, Vive la Montagne, annonçoient assez le tribut de reconnoissance que leurs cœurs payèrent au soutien de la patrie. C'est à vous plus particulièrement qu'ils payoient ce tribut, Législateurs intrépides, dont les veilles et les soins sauvèrent tant de fois la chose publique, et nous assurèrent pour toujours le titre glorieux de Républicains. Arrivés devant la Maison commune, le cortège s'arrêta. Les Droits de l'homme furent déposés, au bruit des décharges de l'artillerie, sur un amphithéâtre élevé autour de l'arbre de la liberté Là, l'officier municipal faisant les fonctions de maire et le président du département prononcèrent un discours qui célébroit le triomphe, objet de l'allégresse publique. Des hymnes patriotiques furent aussi chantées; des anciennes armoiries toutes chargées d'or, des étoles ayant servi à l'enharnachement des ministres du mensonge et encore un portrait du tyran qui s'est trouvé dans un grenier ont été dévorés par les flammes au son d'une musique guerrière. Aussitôt les citoyens ont à l'envi formé des danses sur l'air chéri de la Carmagnole, tous les anciens vestiges de la tyrannie, de la féodalité et de la superstition ayant été consumés, le cortège est reparti pour se rendre à la Société populaire. Les Droits de l'homme y ont été déposés, et sur la demande des membres de cette Société, nous avons consenti à ne reprendre ce dépôt qu'au prochain jour de décade, jour auquel nous nous proposons de faire une nouvelle promenade civique. Ces promenades valent bien, sans doute, les anciennes et ridicules processions dont la superstition faisoit les frais. Vous voyez, citoyens Législateurs, que le républicanisme est vraiment à l'ordre du jour dans la ville de Caen; il ne

⁽¹⁾ C 288, pl. 875, p. 19. (2) P.V., XXIX, 212. (3) Bⁱⁿ, 25 niv. (2° suppl^t).

⁽¹⁾ P.V., XXIX, 212. Mention dans C. Eg., p. 116; J. Matin, n° 526.
 (2) Bⁱⁿ, 24 niv.

⁽³⁾ C 288, pl. 886, p. 45.